



Seizième séance du quatrième mandat, 20 mai 2020 à 19 heures

Séance via Zoombinar en raison des mesures sanitaires liées au COVID19, transmise en direct au public (42 personnes ont suivi la séance)

Procès-verbal approuvé

Présents

Eric Eigenmann, président
Yasmine Atlas, vice-présidente
Anton Alekseev
Matteo Bächtold
Camille Bajoux
Julia Barbe
Sophie Brandon
Céline Castellino
Bernard Cerutti
Julien Chanal
Pierre Cosson
Michelle Cottier
Mathieu Crettenand
Andrea Dettwiler
Gahla Doerig
Valérie Dullion
Pauline Emery
Giovanni Ferro Luzzi
Mathilde Fontanet
Nicolas Fornerod
Corine Frischknecht
Stéphanie Girardclos
Marine Girardin
Baptiste Gold (Nunes)
Didier Grandjean
Jean-Daniel Macchi
Olivier Maulini
Lara Mireskandari
Sébastien Muller
Mary O'Sullivan
Didier Picard
Sarah Scholl
Pascal Sciarini
Frédéric Yvon
Valeria Wagner

Rectorat

Yves Flueckiger, recteur
Stéphane Berthet, vice-recteur
Céline Carrère, directrice
Brigitte Galliot, vice-rectrice
Antoine Geissbuhler, vice-recteur
Micheline Louis-Courvoisier, vice-rectrice
Jean-Marc Triscone, vice-recteur
Didier Raboud, secrétaire général

Excusé-e-s:

Ruth Durrer
Isabelle Monnay

Cécilia Raziano
Léonore Saade-Augier
Leonard Truscello
Secrétaire
Sophie Desjacques Carnegie

1. OUVERTURE DE SÉANCE

Le Président remercie les membres et le rectorat de leur présence et ouvre la séance.

1.1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

1.2. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 mai 2020

Le procès-verbal a été approuvé par voie électronique et est en ligne sur le site de l'Assemblée.

2. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Le Président remercie les membres du bureau du soutien apporté pour l'organisation de la séance. Il indique que Valérie Dullion et Mathieu Crettenand peuvent être contactés via le chat et les remercie de leur soutien technique.

Il informe que l'Assemblée, par vote électronique, a désigné Mme Irène Courtin en remplacement de M. Luca Perrig comme membre assistante de la CGTF.

3. COMMUNICATIONS DU RECTORAT ET RÉPONSES AUX QUESTIONS

Le Président remercie le rectorat des réponses aux questions. Il commence par celle de Mme Durrer relative à la promotion des professeur-es associé-es et indique que Mme Durrer, excusée ce soir, est satisfaite des réponses apportées.

Question au rectorat de Mme Ruth Durrer (mars 2020)

Promotions de professeur.e. associé.e (PAS) à professeur.e ordinaire (PO)

QUESTION

Pourquoi un PAS ne peut pas être promu en PO si elle/il a été promu.e de MER à PAS mais seulement si elle/il a été promu.e. de professeur.e. assistant (PAST) (ou nommé.e directement PAS)? Ceci a été introduit lors du changement de l'ancien Règlement au nouveau, mais maintenant ceci semble très injuste.

Je pose cette question car au Département nous avons 3 PAS, dont un avec un dossier scientifique et des responsabilités administratives nettement plus avancé que les deux autres.

Cela n'est pas étonnant car ce PAS est aussi plus âgé que les deux autres, mais, il a été promu dans sa position actuelle d'une position de MER. Donc dans la situation actuelle nous avons deux possibilités, les deux ne pas satisfaisantes:

a) Nous promovons un des plus jeunes PAS car aussi eux ont des dossiers impressionnants et nous commettons alors, du point de vue du mérite une injustice flagrante.

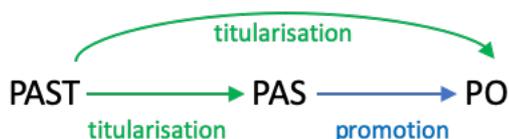
b) Nous ne promovons aucun pour garder la paix dans le Département, ce qui est aussi injuste pas seulement envers le PAS le plus avancé mais aussi envers les deux autres.

Est-ce que on ne pourrait pas changer la règle bizarre, qu'un PAS ne peut pas être promu s'il a été promu dans ce poste par la voie de MER, mais admettre une promotion qui considère simplement les mérites professionnels en recherche, enseignement et administration ?

RÉPONSE DU RECTORAT

Un-e professeur-e assistant-e (PAST) n'est pas promu-e professeur-e associé-e (PAS) mais titularisé-e. Sa promotion en tant que professeur-e ordinaire représente donc une première promotion. La nomination des PAST se faisant par concours, il y a une mise en perspective des candidatures au moment de l'engagement avec, par la suite, la possibilité d'être titularisée PAS ou PO au terme du mandat.

Le schéma ci-dessous résume la situation :



Disclaimer : l'usage de la rhétorique et/ou de questions dites rhétoriques dans le présent document assure aux étudiant.e.s d'être entendu.e.s, si possible écouté.e.s, eu notamment égard à leur liberté d'expression.

Bien que la session d'examens de mai/juin 2020 n'ait pas encore officiellement débuté, des examens se sont tenus lors du mois de mai, en particulier ces deux dernières semaines. Ces examens, en respect des directives susmentionnées, des directives facultaires ainsi que du respect des droits fondamentaux, du droit à la protection de la personnalité et du droit à la protection des données des étudiant.e.s - si tant est que l'Université de Genève les leur reconnaisse et respecte l'ordre démocratique et juridique suisse - ont été administrés au moyen de la plateforme Moodle. Si la majorité s'est déroulée sans problème aucun au grand soulagement des étudiant.e.s représenté.e.s par les soussigné.e.s, des « bugs » informatiques restent à déplorer pour certaines personnes.

Actuellement, le Rectorat n'a adopté aucune directive contraignante à l'encontre des Facultés afin de protéger les étudiant.e.s qui subissent lesdits « bugs » contre un arbitraire, notamment contre la pratique aveugle de simplement ignorer l'existence du bug. Cette lacune réglementaire dont le Rectorat s'accommode volontairement - la conséquence des « bugs » ayant été la première des réflexions à propos de la tenue d'examens à distance - doit être comblée par le Rectorat avant le 23 mai 2020, date du début de la session d'examens ordinaire.

La nécessité de protection des étudiant.e.s et d'adopter une solution satisfaisante, équitable et juste, n'est pas théorique. Laissez-nous vous illustrer une situation mettant parfaitement en relief la grave lacune réglementaire : Une personne étudiant.e a passé un examen écrit d'une heure à distance sur la plateforme Moodle. Au milieu de l'examen, après 30 minutes, son ordinateur s'est figé, sans possibilité aucune de le faire réagir. La personne a contacté immédiatement l'assistant.e du/de la Professeur.e qui organisait l'examen. Si l'assistant.e a fait preuve d'une attitude exemplaire et de solidarité avec la personne, le/la Professeur.e a simplement ignoré le problème survenu en soulignant que la personne avait simplement pu vouloir tricher, qu'il/elle ne pouvait pas vérifier ses allégations, et que par conséquent la personne n'avait ni droit à une extension de temps, ni droit à repasser l'examen en août (l'examen étant seulement prévu pour les mois de janvier et de mai).

Les conseiller.ère.s académique se sont contenté.e.s de lui signifier qu'aucune solution ne pouvait être possible, mais que la personne n'avait pas à s'inquiéter, car sa tentative de compterait pas, et qu'il pourrait repasser l'examen lors de la prochaine session de janvier 2020. Cette personne va obtenir son diplôme lors de la session d'août-septembre. Il est absolument intolérable, tant sur le plan juridique, que sur le plan éthique, moral ou même simplement humain de balayer les problèmes auxquels cette personne a dû faire face en lui soulignant que ce n'est pas grave !

Après tout, cette personne n'a qu'à perdre un an de sa vie pour refaire un examen tout simplement parce que l'Université est absolument indifférente à sa situation ?

Le Rectorat, lors des dernières séances de l'Assemblée de l'Université a fait part aux membres de l'Assemblée de ses doléances quant à la difficulté de devoir travailler last minute sur des questions leur étant adressées. Veuillez relever que les soussigné.e.s en ont pris bonne note. La situation vient d'apparaître, c'est donc pour cela que la question leur est adressée maintenant.

C'est pourquoi nous vous proposons une solution qu'il ne vous reste plus qu'à implémenter.

Les soussigné.e.s proposent donc au Rectorat d'adopter l'article suivant à ajouter dans la Directive du Rectorat relative aux modalités d'évaluation du contrôle des connaissances pour les sessions d'examens de mai-juin et d'août-septembre 2020 du 25 mars 2020 en application de son art. 13 :

« 15. 1Lorsqu'un problème informatique apparaît lors de la passation d'un examen, peu importe son origine, la faculté doit impérativement évaluer au cas par cas les possibilités suivantes :

a) Etendre le temps de passation de l'examen correspondant au temps perdu par l'étudiant.e dû au bug.

1. La durée de passation à ajouter correspond à la différence entre le moment où l'étudiant.e a pris contact avec le/la Professeure ou son auxiliaire pour annoncer le problème, et le moment où l'étudiant a pu reprendre contrôle de son examen.

2. Si l'étudiant.e n'a pu reprendre contrôle de l'examen, la durée de passation à ajouter correspond à la différence entre le moment où l'étudiant.e a pris contact avec le/la Professeure et l'heure à laquelle l'examen prend fin.

3. Le Rectorat prend toute les mesures juridiques, techniques, ou autre, nécessaires à l'extension du temps de passation de l'examen.

4. Le/La Professeur.e ou son auxiliaire peut demander à l'étudiant une visioconférence ou une photographie de l'ordinateur afin d'attester du bug. Il/Elle ne peut excéder cette possibilité. Le principe de la bonne foi guide la prise de contact du ou de la Professeur.e avec l'étudiant.e.

5. L'étudiant.e ne peut être présumé.e tricheur.euse. Le membre de l'Université qui se rendra coupable d'une telle attitude devra faire l'objet de sanctions administratives en vertu des lois et règlements en vigueur.

b) Subsidiairement, si pour des raisons techniques avérées, prouvées et motivées par un employé de l'Université dont les compétences spécifiques en informatique, à propos de la plateforme utilisée lors de l'examen, permettent de les affirmer, la faculté doit prévoir, lors de la même session d'examen, la possibilité pour l'étudiant.e lésé.e de compléter son examen ou de compléter son évaluation par la tenue d'un examen oral complémentaire par le/la professeure.

1. La durée minimale de cet examen complémentaire doit être calculée selon l'alinéa 1 lettre a) ch. 1 ou 2 du présent article.

2. Le/la Professeure, respectivement la faculté, doit tout mettre en œuvre pour que l'examen complémentaire soit organisé. En particulier, aucun motif organisationnel ne peut être opposé à l'étudiant.e. Le présent article établit une présomption irréfragable de possibilité d'organisation de l'examen complémentaire.

3. L'examen complémentaire peut consister en la réponse à l'examen que l'étudiant.e n'a pu accomplir ou en une ou des questions de clarification qui, tout en étant différente.s de l'examen durant lequel le problème informatique est apparu, porte sur le même aspect du cours exactement évalué lors dudit examen.

c) Si aucune mesure selon la lettre a et b du présent article ne peut être adoptée, et que l'étudiant.e, après avoir obtenu le résultat à la session lors duquel un problème informatique s'est présenté, et que l'examen n'est pas sa première tentative, ne veut pas garder la note de sa première tentative, la faculté doit organiser un examen de rattrapage lors de la session de Août/Septembre.

1. Si l'examen n'est pas prévu pour la session de Août /Septembre, la faculté dérogera à son plan d'étude en vertu de l'art. 3 de la présente directive et organisera la tenue de l'examen.

2. La faculté est tenue d'organiser cet examen, même si seule un.e étudiant.e a été lésé.e.

²Le présent article s'applique aux étudiant.e.s lésé.e.s lors d'examens du mois de mai hors de la session d'examen ordinaire.

16. Le Rectorat s'engage à apporter des solutions satisfaisantes, équitables et justes lors de l'apparition de problèmes informatiques pour les examens de la session Août/Septembre avant le 17 juillet 2020. »

Au vu de ce qui précède, les soussigné.e.s adressent la question suivante au Rectorat: Pourriez-vous adopter les éléments susmentionnés avant le 23 mai 2020 ?

RÉPONSE

Nous avons conscience que le passage de l'enseignement à distance et de la session d'examens à distance pose des challenges nouveaux à l'ensemble de la communauté, et notamment aux étudiant-es. En particulier, les risques liés au matériel informatique des étudiant-es ainsi qu'à leur connexion est une préoccupation majeure du rectorat, qui a mis en place rapidement des mesures exceptionnelles.

Concernant le matériel informatique, le Pôle Santé Social propose des aides d'urgence aux étudiant-es n'ayant pas les ressources matérielles nécessaires, qu'il s'agisse d'un ordinateur ou d'un abonnement internet. Par ailleurs, de nombreux tests en blanc ont été prévus pour vérifier l'adéquation du matériel avant les examens.

Pour pallier le risque lié à une mauvaise connexion, les étudiant-es ont également la possibilité de passer les examens in situ, sur la connexion de l'UNIGE. Ils et elles en ont été dûment informées par les facultés.

Si, malgré les mesures de prévention, des problèmes informatiques devaient avoir lieu, les deux cas de figure suivants ont été envisagés.

Lors d'un « bug informatique » qui serait dû au matériel et à la connexion privée de l'étudiant-e, et par analogie avec le même examen en présentiel, aucun temps additionnel ou autre traitement différencié n'est accordé à l'étudiant-e.

En effet, par analogie avec un examen organisé en présentiel, si un-e étudiant-e rencontre un problème avec son moyen de transport et arrive en retard à son examen, ou si un-e étudiant-e a un problème pendant l'examen qui l'oblige à interrompre son travail pendant un certain laps de temps, alors :

- L'étudiant-e est tenu-e de rendre sa copie à la fin du temps imparti, sans possibilité d'obtenir de temps supplémentaire, et ceci afin de garantir l'égalité de traitement.
- L'étudiant-e peut, le cas échéant, présenter dans les jours qui suivent l'examen un justificatif lui permettant de faire valoir des circonstances exceptionnelles. Si cela est accepté, il ou elle sera excusée à l'examen en question. Si le justificatif n'est pas accepté, l'étudiant-e perd une tentative.

En revanche, dans le cas d'un « bug informatique » individuel lors d'un examen à distance, en vertu de la directive examen du rectorat, l'étudiant-e n'a pas à justifier après coup du problème rencontré pour être excusé, il ou elle l'est automatiquement.

Par ailleurs, l'origine du bug pourrait être liée à l'infrastructure institutionnelle. Dans ce cas, le bug toucherait l'ensemble des étudiant-es d'un même examen de manière égale. Si cette situation devait arriver, il est prévu que les décanats et les directions de Centre concernés préviennent immédiatement le rectorat. Celui-ci s'engage à trouver des solutions satisfaisantes, justes et équitables pour tout problème informatique d'origine institutionnelle lors des sessions d'examen à distance.

La situation que nous traversons nous oblige toutes et tous à une adaptation permanente, et nous vous remercions d'avoir rapporté ce cas particulier dont nous avons été dûment informés par le décanat de la faculté de droit. Le rectorat est extrêmement attentif au déroulement de cette session de printemps et reste en contact étroit avec toutes les facultés et centres à ce sujet. Il présentera à l'Assemblée un bilan de cette session à la fin des examens.

Le Président demande à Mme Mireskandari et à M. Gold s'ils souhaitent rebondir sur la réponse apportée par le rectorat.

M. Gold se joint aux remerciements du Président quant à la rapidité de la réponse reçue. Il comprend la réponse du rectorat toutefois, il déplore que lors de bug informatique, aucune procédure institutionnelle ne soit proposée. Le traitement du problème relève des facultés et, parfois, des seul-es professeur-es. Le cas pratique qui a justifié la question est celui d'un étudiant qui a perdu 20 minutes lors de son examen pour cause de bug informatique. Le professeur n'a pas été très compréhensif et le conseiller aux études a validé la décision du professeur. L'examen n'aura pas lieu en août ; la tentative est perdue et l'étudiant devra repasser l'examen en janvier. Cela n'est pas sans conséquence sur ses projets professionnels.

Le Président remercie M. Gold et demande pourquoi l'examen n'aura pas lieu en août.

M. Gold indique que la faculté de droit organise des examens en juin et en janvier.

Le Président demande s'il ne serait pas possible, exceptionnellement, d'introduire cet examen dans la session d'août.

Le Recteur entend la demande. Le rectorat suit tous les examens en ligne et c'est le premier problème d'ordre informatique rencontré. La faculté en a informé le rectorat. Des discussions ont lieu et il a confiance dans la recherche d'une solution adaptée.

Mme Louis-Courvoisier indique que le cas particulier ne peut être résolu en Assemblée ce soir. De manière plus générale, il y aura d'autres situations particulières qui devront être résolues, comme cela arrive d'ailleurs en présentiel. Les facultés ont autorité pour régler ces problèmes. La vice-rectrice est consciente que les réponses varient d'une faculté à l'autre. La situation très particulière de cette période de crise sanitaire engendre un stress, tant pour les étudiant-es, que les professeur-es et les équipes techniques qui apportent du soutien. Elle relève que jamais le rectorat n'a été aussi impliqué auprès des facultés en période d'examen que depuis la crise sanitaire.

Le Président remercie de ces interventions et relève que les instances de recours restent ouvertes en cas de nécessité.

Mme Doerig estime que ce cas particulier devrait inciter à établir des normes car le seul principe de bienveillance n'est parfois pas suffisant.

M. Gold revient sur la nécessité d'une base légale, même légère afin de pouvoir faire recours.

Le Président rappelle au rectorat qu'une question reste ouverte ; il s'agit de celle de la CUAE sur l'ECAV. Il demande aux membres s'ils souhaitent poser une question orale.

Mme Atlas souhaite poser une question en provenance de la Commission du personnel s'agissant des modalités de la prise du procès-verbal. Il semble que des modifications demandées par des intervenant-es, liées à la crise actuelle, n'ont pas été prises en compte.

Mme Galliot répond que la demande provenait d'une personne membre d'un syndicat avec voix consultative et non élue. Le procès-verbal est élaboré en fonction des membres de la Commission du personnel.

Le Président passe la parole au Recteur pour ses communications.

Le Recteur indique que le Conseil fédéral, pour assurer la participation de la Suisse à Horizon 2020-2027, a adopté un message de financement de 6,2 milliards. Ce financement couvrira la participation de la Suisse comme pays associé. Le message devrait être traité par le Parlement dans sa séance de juin.

5. PREMIÈRES RÉFLEXIONS SUR L'APRÈS COVID 19

Le Président rappelle l'intervention du vice-recteur Antoine Geissbuhler lors de la séance du 6 mai. Il avait mentionné trois étapes de la démarche, confirmées par un message à la communauté universitaire le 12 mai dernier. Pour rappel, les trois étapes sont :

- Faire remonter les différents témoignages de la communauté universitaire ;
- Identifier les thématiques qui nécessiteraient une réflexion plus approfondie et formuler des propositions ;
- Valider ces propositions dans les organes participatifs et stratégiques avant la mise en œuvre des projets dans l'institution.

Le Président informe que le Bureau a demandé aux différents corps de réfléchir à ces thématiques prioritaires afin d'avancer sur l'identification de celles-ci et de discuter des modalités de participation de l'Assemblée à ce processus. Il cède la parole à M. Geissbuhler.

M. Geissbuhler remercie le Président. Il déclare que la démarche a débuté avec l'objectif d'avancer aussi rapidement que possible avant la pause estivale. Il estime qu'avoir des retours d'expérience à chaud avant le retour à la « normale » est intéressant. La démarche a suscité un intérêt puisque des centaines de personnes ont répondu et souhaité parler de leur expérience durant la crise. Certaines contraintes, notamment celle des examens, ne permettront pas d'avancer aussi vite que prévu initialement. La méthode vise à favoriser une intelligence collective et de co-construction. C'est bien la richesse de la diversité des expériences qui sera valorisée dans une logique de respect réciproque et d'écoute de l'autre. Les premiers retours des focus groupe qui se sont tenus, sont des remerciements et des demandes pour que certaines démarches se poursuivent après la crise. Plus il y aura d'information collectée, plus la démarche sera constructive et intéressante. À ce titre, il se félicite que l'Assemblée s'intéresse à cette démarche.

4.1. Thématiques prioritaires

Le Président cède la parole, pour les premiers jalons des thématiques prioritaires, à M. Crettenand pour le PAT.

M. Crettenand se réfère à un courriel de M. Geissbuhler du 3 mai intitulé « les leçons de la crise sanitaire » qui indiquait que les membres de l'Assemblée seraient contactés par questionnaire pour discuter des modalités de la consultation. Puis, quelques jours plus tard, un message était adressé à l'ensemble de la communauté universitaire pour lancer le processus et l'inscription aux focus groupes. Il se demande si le rôle de l'Assemblée est de participer à construire cette consultation, à mener une réflexion générale sur le rôle des instances participatives et des focus groupes. Ce sujet vaut la peine d'être débattu. A titre personnel il ne s'est pas inscrit dans des focus groupe ne sachant pas si c'était à l'Assemblée que les discussions seraient menées ou dans les focus groupe.

Ensuite, au niveau du PAT, les thématiques traitées ont été la fonction du management : quelles sont les équipes qui ont bien fonctionné, comment construire de bonnes pratiques autour de ces personnes et comment les valoriser. A contrario, le management qui a mal fonctionné, comment réfléchir à une amélioration afin *in fine* de renforcer le management général de l'université. L'échange de collaborateur entre les services a pu s'observer durant cette période et cette dynamique pourrait se poursuivre après la crise, étant une expérience très positive. Le télétravail représente une thématique ; il a été généralisé durant la crise par obligation et par exception. Par la suite, il s'agira de l'encadrer avec, comme corollaires, la gestion des locaux et les infrastructures informatiques en particulier. Pour rappel, certaines hiérarchies, dans la phase pilote du télétravail, avaient considéré que l'expérience n'était pas possible dans leur service. Le confinement a permis de rendre cela possible avec des procédures simplifiées qui ont fonctionné. Sur la stratégie post-confinement, le PAT souhaiterait que le rectorat trace des lignes claires en matière de gouvernance. Il a l'impression qu'une certaine homogénéité de pratiques a vu le jour comme une simplification des règles administratives qui devraient s'inscrire dans la durée. La stratégie RH devrait être priorisée avec le management ; la logique participative devrait être renforcée en prenant mieux en compte les instances participatives. D'un point de vue personnel, il estime que son travail a été plus serein avec, notamment, la diminution du stress des déplacements qui a permis de valoriser un équilibre vie professionnelle, vie familiale.

Le Président remercie M. Crettenand de son intervention et lui demande de confirmer que le premier point évoqué est plutôt lié au point 4.2. « modalités de participation ».

M. Crettenand le confirme.

Le Président cède la parole à Valérie Dullion pour le corps professoral.

Mme Dullion considère que la protection des données dans le cadre des enseignements constitue une thématique prioritaire. Lors des dernières discussions, dans le cadre des examens, il est apparu la nécessité de mettre en place un cadre juridique compatible avec l'autonomie des facultés. Un autre aspect, relevé par Mme Cottier le 6 mai dernier, est celui des outils utilisés, vidéo-conférences pour cours ou entretiens d'encadrement et les possibilités d'enregistrement de ces outils. Elle remercie du soutien technique et pédagogique qui a été apporté lors du passage à l'enseignement virtuel. Les enseignant-es comme les étudiant-es ont bénéficié d'un soutien remarquable à l'UNIGE. Toutefois, certains outils, ont des paramétrages et fonctionnalités discutables. Elle trouve qu'un décalage se crée entre les pratiques autorisées dans le domaine de la recherche et celles dans le champ de l'enseignement. Un enregistrement dans le domaine de la recherche est soumis à des autorisations, notamment éthiques sur la gestion des données, à l'inverse dans l'enseignement les pratiques d'enregistrement sont banalisées. Un travail de sensibilisation est à mener sur ces

pratiques afin de renforcer la confiance des utilisateur-trices dans les outils d'enseignement à distance liés à l'enseignement et à l'apprentissage. Ensuite, le corps professoral estime qu'il est un peu prématuré de parler de l'après crise alors que nous n'en sommes pas encore sorti-es. D'autres thématiques ont été mentionnées comme celle de l'impact environnemental; le numérique signifie moins de déplacements, pour se rendre au travail, aux colloques, mais une infrastructure informatique renforcée qui a également son impact environnemental. La question doit se poser à l'université, et la réflexion se mener sur des bases scientifiques. Le télétravail a également été évoqué. À titre personnel, elle ajoute le sujet des bibliothèques dont la fermeture complète a péjoré certaines recherches par rapport à d'autres. L'accès à la documentation est une question importante. Elle suggère aux membres du corps professoral d'intervenir s'ils-elles ont un point à ajouter.

Le Président remercie Mme Dullion. Personne ne se manifestant au sein du corps professoral, il cède la parole à Mme Atlas.

Mme Atlas remercie les préopinant-es et cède la parole à Marine Girardin.

Mme Girardin mentionne les conditions de travail du corps intermédiaire et le manque de clarté des cahiers des charges, la précarité de la recherche, les contrats à temps partiels qui ne sont pas respectés dans les faits et tous les aspects administratifs et d'enseignement qui priment toujours sur le temps consacré à la recherche. Pendant la crise, tous ces aspects, qui ont déjà été discutés au sein de l'Assemblée, se sont péjorés, le temps de recherche n'a pas pu être priorisé. Le manque de solidarité entre le corps professoral et le corps intermédiaire, le manque d'encadrement et de soutien, et même, le manque d'intérêt pour les conditions de vie du corps intermédiaire a été exacerbé. Elle estime qu'il serait grand temps de traiter de ces problématiques.

M. Fornerod souhaite prolonger ce qu'a dit Mme Girardin et s'exprimer par rapport aux propos de M. Crettenand au sujet de sa propre expérience. Son expérience, qui a été largement partagée au sein du corps intermédiaire, n'est pas celle d'une impression d'équilibre entre sa vie privée, ses conditions personnelles et sa vie professionnelle. Le ressenti est plutôt celui d'une nette augmentation de la charge de travail, d'un stress accru de manière forte. A titre personnel, il s'est résolu à contacter la cellule de soutien psychologique mise en place par le rectorat car il s'est senti, à plusieurs reprises, proche du point de rupture. Il sait que certains services, comme les relations internationales dont il est proche, a fourni un travail considérable qu'il souhaite saluer, comme toutes les petites mains dans les secrétariats confrontés à une organisation extrêmement complexe des examens. Si les enseignements ont pu être donné à distance, si l'organisation a fonctionné, c'est dans une très large majorité le fruit de l'engagement du corps intermédiaire qui a mis, à disposition de l'institution, son propre matériel informatique. Lorsqu'un problème se présente avec le matériel, la faculté et le service informatique ne peuvent répondre aux problèmes, l'ordinateur n'ayant pas un numéro de série inscrit à l'inventaire. Pourtant, c'est bien grâce au matériel privé que la mission a pu se poursuivre au travers des logiciels de l'enseignement en ligne. Il lui semble que la crise aurait pu constituer un moment de décélération. La course folle aurait pu être freinée et il déplore qu'il n'en ait pas été ainsi. Le temps de la réflexion n'a pas été pris et une forme d'emballement s'est mise en route. Il sait que la crise a été difficile à gérer pour le rectorat. Il relève toutefois que la HES-SO a décrété une semaine sans enseignement alors que dans sa faculté, il a dû immédiatement passer à l'enseignement à distance sans aucune transition. Cela a coûté beaucoup d'énergie et généré bien du stress. Il relève enfin que les étudiant-es rencontré-es dans les séminaires, étaient également en proie à un grand stress.

Mme Wagner souhaite mentionner comme thématique prioritaire la gouvernance de l'institution en particulier les structures participatives. La crise a mis en évidence des conceptions divergentes sur, notamment, la nature des rapports hiérarchiques et la conception de la consultation. Elle cite la récente information du rectorat sur la prolongation des contrats à durée déterminée dans laquelle il informe que les *conditions ont été élaborées en consultation avec l'Assemblée*. La discussion à l'Assemblée, lors de laquelle le rectorat a en effet consulté les membres, ne validait pas le principe retenu et il y avait de nombreuses oppositions. Toutefois, le texte laisse à penser que l'Assemblée était d'accord et que les propositions du rectorat allaient dans le sens des vœux de l'Assemblée. Cette conception de la consultation lui semble très biaisée. De plus, la notion de participation ne devrait pas se réduire à une simple consultation. La crise a révélé un certain manque de confiance dans les structures hiérarchiques et il serait salutaire de repenser les liens entre les différents corps, notamment les liens verticaux de pouvoir hiérarchique.

Mme Bajoux souhaite insister sur la thématique des inégalités. La crise a permis de constater une aggravation des inégalités ; entre les personnes qui ont un poste stabilisé et celles qui enchainent des contrats précaires. Pour ces personnes, le stress n'a pas été équivalent à celui des autres

personnes. Le thème revient souvent dans les discussions car la capacité à mener une carrière dépend de la capacité à pouvoir publier. Les inégalités de genre sont également ressorties durant la crise car ce sont les femmes qui ont principalement soufferts de la période de confinement par la prise en charge d'activités liées aux enfants, au ménage et au soin à autrui. D'ailleurs, des études montrent déjà que beaucoup moins d'articles scientifiques ont été soumis par des femmes durant cette période. Une réflexion plus globale sur la politique de l'excellence et celle de la promotion est souhaitée. Faut-il récompenser la production d'articles à tous prix, est-elle méritoire si elle repose sur des inégalités ?

M. Crettenand souhaite répondre à M. Fornerod sur les équilibres vie privée et professionnelle. Il précise que, bien entendu, des inégalités existent sur la manière de vivre le confinement, sur les conditions de vie de ce confinement. Ces réflexions devront être au centre de celles sur le télétravail. Des possibilités de réduire la cadence se sont présentées : des conférences ou des colloques ont été annulés et la vie sociale s'est rétrécie laissant plus de temps. Quant au stress supplémentaire, et comment le gérer, il informe que sa hiérarchie lui a communiqué des consignes claires « *faites le maximum dans les circonstances actuelles* ». Tout cela a pu être discuté avec la hiérarchie et la question soulevée est bien celle du management. Quelles consignes ont-elles été données au corps enseignant ? Comment les problèmes ont-ils été gérés ? Y a-t-il eu de l'entraide, des équipes qui se sont formées, etc. Il entend des propos de M. Fornerod qu'il a été très seul pour gérer ses difficultés et cela pose un réel problème.

Mme Atlas souhaite que les thématiques traitées à l'Assemblée soient reprises et intégrées à la réflexion, notamment la stratégie du développement durable et les négociations de SwissUniversities auprès des éditeurs scientifiques. Elle demande que la réflexion globale prenne de la hauteur en questionnant le sens d'être un universitaire dans une société en crise, un chercheur productif en temps de crise ; en bref, le rôle des universitaires dans le contexte de la crise. Les mesures mises en place par le rectorat pour la prolongation des contrats n'arrivent pas à faire abstraction de l'impératif de la production au sens large. Quelle est l'image d'une université qui s'engage dans le développement durable, comment répond-elle en état de crise ? Quant à la transition numérique, l'université doit-elle l'accélérer au risque de devenir dépendante d'entreprises technologiques comme elle l'est déjà face aux grands éditeurs scientifiques ? Le rôle d'une université n'est-il pas de prendre du recul par rapport à ce phénomène de société pour en estimer les conséquences ? La réflexion sur l'après COVID ne devrait pas se focaliser sur les aspects technologiques mais embrasser tous les aspects sociaux, politiques et économiques de la transition numérique. D'ailleurs, un article de la revue de presse d'aujourd'hui déplorait, par la voie de 17 professeur-es ayant tous été conseiller-es à la recherche au FNS, l'absence de fonds de recherche dans les sciences humaines et sociales du programme PNR78 qui consacre 20 millions de francs aux études sur le COVID19 en se focalisant sur la recherche médicale, biologique et les technologies. (*Dans la recherche sur le Covid-19, le Fonds national suisse (FNS) délaisserait-il les sciences humaines?*) Elle émet le vœu de ne pas se focaliser exclusivement et prioritairement sur la technologie mais d'élargir le champ et de prendre du recul.

Le Président remercie Mme Atlas et relève, à titre personnel, qu'il est très sensible aux arguments avancés. Il mentionne que, comme enseignant, il a dû assurer ses cours, *comme si de rien n'était*, produire la même performance que d'habitude. Bien entendu, les étudiant-es ne devaient pas être déboussolé-es à l'approche des examens. Toutefois, il a regretté, et regrette encore, que l'occasion n'ait pas été saisie de se poser des questions sur ce qui est essentiel à transmettre à nos étudiant-es. Une telle parenthèse aurait aussi pu (ou dû) permettre de se recentrer sur l'essentiel de la mission et la relation aux étudiant-es.

M. Maulini serait intéressé, à titre personnel, d'avoir une comparaison sur ce qui a été fait par les autres universités dans le monde. Il a l'impression que les pratiques n'ont pas été identiques et il serait intéressant de les examiner afin d'ouvrir les perspectives.

Mme Emery souhaite rappeler que l'expérience étudiante a été rendue difficile durant la période de confinement : difficultés à suivre les cours, à se concentrer, stress et surcharge de travail. Cela ressort dans l'étude de l'OVE. A l'instar du CCER, elle estime que cela aurait pu être l'occasion de ralentir un peu et de réfléchir à ce que veut dire apprendre et enseigner. Force est de constater que le choix institutionnel a été d'être toujours aussi productif et ne pas s'arrêter. Même un bref temps d'adaptation n'a pas été donné. Elle souhaite également mentionner la consultation et la manière dont les décisions ont été prises. L'Assemblée discute depuis longtemps ; elle rappelle le rapport de la commission de l'Assemblée sur la gouvernance, « pour une excellence démocratique », qui déjà mettait le doigt sur certaines problématiques en demandant plus de participation. Elle souhaiterait que le rapport soit suivi d'effets et que les propositions puissent être discutées. Il semble

qu'il y ait un fossé entre la manière dont le rectorat envisage la consultation et celle que souhaite l'Assemblée. Les étudiant-es ont le sentiment que le rectorat arrive avec son agenda de décisions et que les avis de l'Assemblée, des étudiant-es, du CCER ne sont pas pris en considération.

Mme Doerig relève que la transition si rapide entre l'enseignement présentiel et le tout numérique a généré beaucoup de stress chez les étudiant-es. Le rapport de l'OVE le démontre s'il le fallait. L'accès refusé aux bâtiments a péjoré les conditions d'études de nombreux étudiant-es. La vie privée a été envahie. Les outils comme zoom permettent-ils de garantir que les données des étudiant-es ne soient pas divulguées, que les opinions formulées durant les cours restent privées ? Le télé-enseignement modifie les relations, tant avec les camarades qu'avec les enseignant-es. L'entraide après les cours est plus difficile à organiser. Cette période aurait pu représenter une opportunité de réfléchir à la transmission des savoirs, au sens des études et à quelles connaissances on veut transmettre et comment les vérifier. Elle revient sur la précarité étudiante ; elle remercie le rectorat et les fondations pour l'aide apportée. Toutefois, elle souhaiterait qu'une réflexion plus large se fasse sur la précarité étudiante et la démocratisation réelle des études. Enfin, les questions écologiques sont importantes et des réponses institutionnelles concertées doivent se trouver. Les focus groupes sont dans l'air du temps mais les étudiant-es risquent d'être les grand-es absent-es de cette forme de consultation. Elle se demande comment seront créés ces groupes de travail, comment les problématiques seront identifiées et pourquoi créer de nouveaux espaces de discussion et ne pas utiliser les organes participatifs et représentatifs qui existent au sein de l'institution.

Le Président remercie Mme Doerig qui lui permet, par ses remarques sur les focus groupes, de passer au point suivant de l'ordre du jour, celui des modalités de participation.

4.2. Modalités de participation de l'Assemblée

Le Président reprend les propos de M. Crettenand sur la consultation et la manière dont l'Assemblée, en articulation avec l'ensemble de la communauté universitaire, est appelée à participer au processus. Il cède la parole au vice-recteur pour des explications.

M. Geissbuhler souhaitait, dans la première phase, que des membres de l'Assemblée partagent leurs expériences et, c'est dans cette optique, qu'il avait envoyé le premier message aux membres du Bureau. Il constate qu'il n'a pas reçu de témoignages. Comment l'Assemblée peut-elle contribuer utilement à ce débat ? La liste des thématiques évoquées semble pouvoir être discutée plus en détail. Elle recoupe des thématiques rapportées dans les premiers entretiens menés ces derniers jours. La diversité et la richesse des expériences sont très importantes. C'est de cette diversité que peuvent émerger des constats et des propositions, et c'est cela qui intéresse le rectorat. Le vice-recteur déclare ne pas être un spécialiste du fonctionnement de l'Assemblée mais il peut imaginer que les membres ont une bonne connaissance de l'université et de ses structures, ce qui n'est pas forcément le cas d'autres membres de la communauté universitaire. Cet aspect est particulièrement intéressant. Dans la phase de remontée des expériences, il faut également trouver les personnes qui vont pouvoir approfondir les thématiques et élaborer des propositions. Il demande donc, dans quelle mesure l'Assemblée pourrait identifier les personnes intéressées de participer à ce processus, dans ses différentes phases, dans une logique de co-construction et d'intelligence collective.

Le Président remercie le vice-recteur. Il estime que la fin du semestre et le début des examens ne sont pas très propices à dégager du temps. Il ouvre le débat sur les modalités de participation de l'Assemblée. Il cède la parole à Mme Dullion pour le corps professoral.

Mme Dullion voit une complémentarité entre le rôle de l'Assemblée et les autres formes de consultation prévues par le rectorat. Cela permet de rappeler les spécificités de l'Assemblée : les membres de l'Assemblée ont été choisis par leurs corps et facultés pour les représenter ; ils siègent durant plusieurs années et, par conséquent, acquièrent une mémoire des dossiers ; enfin, ils peuvent dialoguer dans un espace donné pour autant que le sens de l'intérêt commun soit préservé. Elle voit la participation de l'Assemblée dans la définition des thématiques prioritaires, discussion qui vient d'avoir lieu. Ensuite, par rapport aux différentes phases évoquées par le vice-recteur Geissbuhler, elle estime que l'Assemblée devrait être associée à la phase de construction des propositions. Une manière de procéder serait que le rectorat propose à l'Assemblée plusieurs scénarii possibles plutôt que des résultats et des décisions déjà formulées. Ce mode de faire permet de sortir de la gestion de l'urgence pour mener une réflexion à long terme. Cela rejoint les préoccupations du Bureau et du Secrétariat général de mieux articuler la participation de l'Assemblée avec les projets institutionnels en cours. Des discussions sur un « projet pilote » afin de mettre en œuvre de bonnes pratiques de participation entre le rectorat et l'Assemblée s'étaient

conduites au printemps ; elle estime que les « leçons de la crise » pourraient constituer le projet pilote adapté. Elle réitère son souhait d'associer l'Assemblée dans la construction de scénarii plutôt que d'attendre une validation de décisions déjà prêtes. Cela permettrait d'inscrire la collaboration entre le rectorat et l'Assemblée dans de nouvelles perspectives.

Le Président remercie Mme Dullion et donne la parole à Mme Atlas.

Mme Atlas abonde dans le sens de ce qui vient d'être dit par Mme Dullion. Elle souhaite une précision de M. Geissbuhler sur le volet de la participation de l'Assemblée. La discussion sur les thèmes prioritaires vient d'avoir lieu, avec des points de convergence sur certains thèmes et une certaine diversité sur d'autres et elle se demande ce qui est attendu de cette discussion.

M. Geissbuhler souhaiterait recueillir des exemples concrets. Les statistiques ou les généralités ne reflètent pas la diversité. Dans ce genre d'exercices, les exemples concrets, qui peuvent être détaillés au-delà des éléments conceptuels, permettent d'envisager des solutions innovantes et appropriées.

Mme Atlas demande si le vice-recteur pourrait fournir un exemple concret à titre didactique pour bien comprendre ce qui est attendu.

M. Geissbuhler donne l'exemple des connaissances transversales, est-ce que durant la crise on s'est rendu compte qu'elles étaient importantes dans la phase d'apprentissage et rendues difficiles avec les outils à disposition. Sur l'accès aux espaces de travail, que signifie « espace de travail » : table avec connexion wifi ? ou d'autres critères sont-ils à considérer ? Pour parvenir à cette réflexion, il est nécessaire d'avoir des exemples concrets, des histoires vécues individuelles. Derrière les visions synthétiques, il est parfois difficile d'inscrire des mesures concrètes. Par rapport au recours à la cellule psychologique, quels sont les problèmes rencontrés, qu'est-ce qui a pu être résolu par ce biais, y a-t-il des améliorations à apporter ?

Mme Wagner souhaite, dans le cadre de la démarche de collecte initiée par le rectorat, dire que le CCER s'est posé la question de désigner des personnes mais que la question des critères a été discutée. Pourquoi un tel plutôt qu'une telle et pour répondre à quelles questions ? Les critères de choix ne sont pas clairs. Elle se félicite de la réaction rapide du rectorat pour comprendre les difficultés rencontrées par les usager-es à tous les niveaux, toutefois la rapidité du processus, en pleine période d'examens, a étonné. De plus, certains groupes sont composés de personnes nommées par la hiérarchie et, parfois composés de manière déséquilibrée en terme de genre, de nature de contrat, etc. Comment interpréter ces focus groupes peu représentatifs de la diversité ?

Mme Girardin réagit à la volonté de recueillir des témoignages « à chaud ». Cela la questionne. Le calendrier de la consultation établi par le rectorat tombe en pleine session d'examens ; cela signifie que les personnes qui ont été le plus touchées et le plus impactées par la crise sanitaire, n'ont ni le temps de répondre, ni peut-être même de lire le message envoyé. Ce calendrier et cette procédure dénotent un biais fort. Quant à considérer qu'examiner des statistiques ne reflète pas la réalité, elle s'étonne. La statistique est un outil utilisé dans les universités. Les témoignages sont précieux, mais la méthodologie qui accompagne la manière de les recueillir et de les solliciter est fondamentale. À entendre le rectorat sur ce dossier, on dirait l'enquête d'un prestataire de services à destination de ses usagers. Or, dans les différents dossiers traités récemment, il s'agissait toujours d'examiner les situations « cas par cas » ; il y avait une individualisation des solutions. Elle estime que la méthodologie adoptée est très discutable. Lorsque l'Assemblée avance des thèmes, comme l'a exprimé Mme Dullion, il s'agit de notions qui ont été discutées en amont, par des personnes, des associations, etc. Les représentant-es des corps agencent les arguments et en font une synthèse qui lui donne toute sa légitimité.

Mme Emery informe que ses propos viennent d'être argumentés par Mme Girardin et qu'elle cède la parole.

Mme Doerig souhaite appuyer la problématique de la méthodologie des focus groupes. Qui pose les questions, comment sont validées les réponses, etc. Dans une université, ces questions sont importantes. De manière plus générale, les mesures prises dans l'urgence ont créé des problèmes qui ne sont toujours pas résolus. Avant de se projeter, il faudrait régler les problèmes qui se présentent aujourd'hui.

M. Geissbuhler remercie des questions pertinentes. Le calendrier n'a pas été choisi de manière adéquate et dès que cette information est parvenue, l'équipe a réagi dans une logique de bienveillance. Le vice-recteur souhaite avoir des premiers résultats rapidement même si on ne se projette pas dans un monde après la crise tout de suite.

En ce qui concerne les biais, le rectorat n'a pas la volonté de mener une enquête scientifique et de publier sur le vécu de la crise. Certains chiffres existent grâce à l'enquête menée par l'OVE. La logique est opérationnelle et cherche à comprendre les enjeux et en tirer des leçons pour la suite.

L'équipe dédiée au projet n'a pas toutes les compétences méthodologiques et il demande à l'Assemblée comment elle souhaiterait avancer dans une démarche constructive sur les leçons de la crise, quelles sont ses propositions en terme de méthode, de calendrier et d'organisation.

Mme Atlas de manière générale, se pose la question des universitaires en période de crise. À quoi sert la science si ses méthodes ne sont pas destinées à être appliquées dans des situations concrètes ? Cela l'interroge.

M. Geissbuhler répond que le monde médical travaille abondamment sur la question de la pandémie et des traitements. Si des scientifiques s'intéressent au sujet, et il le souhaite, y compris à tous ses aspects sociétaux, il en sera ravi. Simplement, comme vice-recteur, il ne lance pas une étude scientifique.

M. Crettenand comprend la logique opérationnelle évoquée par le vice-recteur et la différence avec celle de la recherche. Il comprend qu'il faille simplifier certains processus méthodologiques pour avancer vite. Toutefois, les biais relatés sur les focus groupes existent. Afin de les atténuer, les propositions de Mme Dullion sont pertinentes. L'Assemblée est une instance représentative et le rectorat doit s'appuyer sur l'Assemblée pour travailler sur les problématiques prioritaires et construire des propositions ensemble dans une logique de co-construction et, si besoin créer un groupe de travail qui représente les différents corps. L'Assemblée représente des corps différents, des personnes, parfois des associations, toutes dans une logique participative. Il est important de construire ces collaborations en amont et pas seulement au stade de la prise de décision si on veut que le résultat ait une légitimité démocratique et participative.

M. Chanal s'inscrit dans la continuité de M. Crettenand. Il relève que la recherche scientifique ne s'arrête pas à l'expérimentation comme on le voit en médecine. Si la démarche ne poursuit pas l'objectif d'extraire des données de l'institution avec toutes les compétences et connaissances internes alors, on est dans une démarche politique. Bien entendu, comme membre du rectorat, cela a sa logique. Comme Assemblée, son rôle d'organe participatif est de vous demander de suivre une procédure qui *a minima* exclut le maximum des biais.

Mme Bajoux se demande comment les associations sont intégrées dans le processus et si elles ont été contactées. Elles sont les premières interlocutrices des représentant-es des différents corps.

M. Geissbuhler entend que la demande est une approche plus structurée excluant un maximum de biais. Il sollicite l'aide de certains membres qui ont ces connaissances et connaissent suffisamment bien le terrain de la communauté universitaire pour faire des propositions concrètes de méthodologie. Il sollicite ces personnes à double titre, comme membre de l'Assemblée et possédant une expertise de méthodologie pour travailler avec son équipe sur ces enjeux. Il ajoute que le processus doit être rapide. Quant aux associations, il comptait sur la discussion de ce soir pour savoir comment les mobiliser afin qu'elles contribuent à cet effort. Il en appelle aux propositions très concrètes de l'Assemblée pour dépasser les généralités et s'inscrire dans du concret.

Le Président prend bonne note. Il propose aux membres de contacter le Bureau à ce sujet en cas d'intérêt.

Mme Dullion n'est pas favorable à la création d'un groupe de travail de l'Assemblée ; parfois des problèmes de représentativité se posent. Elle préférerait les débats en plénière facilités par le Bureau et une consultation préalable des corps. Elle réitère sa demande d'organiser des débats à différentes étapes du processus amorcé, et pas seulement au moment de la validation des décisions et des projets. Une co-construction est demandée.

Mme Girardin souhaiterait que le vice-recteur clarifie ce qui est attendu de l'Assemblée à ce stade et si des membres doivent rejoindre des groupes constitués.

Le Président s'adressant au vice-recteur, lui demande si des groupes ont déjà été constitués.

M. Geissbuhler répond par la négative. Il revient sur les biais que l'Assemblée a détecté. Il demande que les compétences méthodologiques des membres qui souhaiteraient aider à diminuer ces biais prennent contact, il serait très intéressé de cette collaboration. Cela pourrait également s'élargir aux associations. La porte est ouverte pour l'amélioration de la démarche.

Mme Emery estime que si l'on souhaite plus de participation, il s'agit d'intégrer l'Assemblée aux différents moments du processus. Il est important également de l'intégrer dans la construction des propositions et pas seulement les différents scénarii qui est déjà restrictif. Quant à la manière dont l'Assemblée va collaborer avec le rectorat, il faut en discuter ensemble dans une discussion interne pour décider de la collaboration. Dans le rapport sur la gouvernance, il était mentionné une demande de reconnaissance du travail de l'Assemblée. Les membres siègent une fois par mois durant quelques heures ; avant la séance, ils consultent leurs différents corps, les associations et entendent les personnes qui le souhaitent. Demander aux membres de l'Assemblée de participer à des groupes, d'élaborer une méthodologie est beaucoup demander à des personnes qui étudient,

préparent leur doctorat, s'engagent déjà plus que la normale pour une reconnaissance minimale. Comment valoriser le travail des membres de l'Assemblée et encourager la participation est une vraie question que le rectorat devrait se poser.

Mme Wagner partage l'avis de Mme Dullion : il est nécessaire d'intégrer l'Assemblée en amont.

Tous les conflits et les moments de tension au sein de l'Assemblée proviennent d'une consultation du rectorat alors que tout a été décidé. En fait, le rectorat attend que l'Assemblée valide un processus et ses conclusions. Elle a le sentiment que ce soir, cela se poursuit. Si on peut se réjouir de la réaction rapide du rectorat, pourquoi une fois encore n'avoir pas sollicité l'Assemblée pour co-construire le processus ? Elle relève encore que le rectorat dispose de moyens économiques et administratifs qui ne sont pas comparables à ceux de l'Assemblée. Il serait apprécié dans l'avenir que le rectorat ait le réflexe de saisir l'Assemblée en amont, lorsque des processus démocratiques et participatifs relatifs au bien-être de la communauté universitaire sont mis en place. L'Assemblée aurait alors pu suggérer des pistes méthodologiques et des propositions de questions en amont du processus. Cela aurait évité une partie de la discussion de ce soir, une erreur d'appréciation dans le calendrier de la consultation. Comme individus, membres de l'Assemblée, peu de personnes ont le loisir de participer, sur leur temps libre, à l'élaboration d'une méthodologie et à rejoindre l'équipe dédiée du rectorat. Pour l'aspect de la consultation des associations, est-il attendu que l'Assemblée organise cette consultation ou que celles-ci contactent le rectorat, ou alors qu'elles rédigent un rapport indépendant ? Les associations ont réfléchi à cette période étrange et sur l'après. Quant aux propositions concrètes demandées, quel est le champ des possibles. Demander une meilleure répartition des richesses au sein de l'université, limiter le développement du numérique en tenant compte des effets sur l'écologie, etc. ; ces problématiques entrent-elles dans le débat ?

Mme Doerig redit que des organes participatifs existent à différents niveaux au sein de l'université, tant les conseils participatifs que l'Assemblée de l'université, en passant par les différentes associations. Ces organes doivent être choisis et mis à contribution plutôt que des groupes de travail pas ou peu représentatifs.

Le Président remercie de ce débat et indique que la prochaine séance plénière permettra d'apporter des réponses que le rectorat semble attendre. Le Bureau se réunira et formulera des propositions.

Mme Atlas demande au vice-recteur s'il est envisageable d'adjoindre à l'équipe dédiée au projet « leçons de la crise » une personne responsable d'élaborer la méthodologie.

M. Geissbuhler remercie de ce débat. Il a pris bonne note de la demande de l'Assemblée d'être intégrée aux différentes étapes du processus, ce qu'il estime constructif et légitime. Il tiendra donc l'Assemblée informée des différentes phases du processus afin de permettre la contribution de l'Assemblée. Il n'y a pas de question tabou quant aux propositions ; il y a de vrais enjeux de société et de stratégie universitaire révélés par la crise qu'il faut traiter et mettre en forme pour mettre en œuvre les changements. Quant aux ressources à disposition pour ce travail, ce sont celles des adjoint-es du rectorat qui mènent ces activités d'écoute, de prise de notes et d'analyse des résultats. Aucune demande spécifique n'a été faite pour des moyens supplémentaires. Si des propositions concrètes sont faites, notamment en ce qui concerne un appui méthodologique, un conseil pour intégrer les organes participatifs, les associations et que ces éléments demandent un investissement en temps, il tentera de négocier des moyens raisonnables pour faire avancer le projet dans une logique aussi participative que possible. Il ne peut s'engager qu'à étudier les propositions qui lui seraient faites afin d'améliorer au maximum le processus.

Le Président remercie le vice-recteur. De nombreux appels ont été lancés ce soir et il remercie les intervenant-es pour la richesse du débat. Des réponses seront apportées.

6. DIVERS

Le Recteur mentionne que le Règlement du personnel sera à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Le Président remercie de cette information. Avant de lever la séance, il remercie les membres et le public présent, souhaite une bonne fin de semestre et de période d'examen et lève la séance.

La séance est levée à 21: 13